Mauna Kea Technologies franchit une étape clé vers sa restructuration financière

Une large majorité des créanciers et actionnaires ont voté en faveur du projet de plan de sauvegarde

Ce projet prévoit une réduction de 70% de la dette, passant de 40 M€ à 12 M€, avec un rééchelonnement sur 10 ans et une levée de fonds d'au moins 5 M€

Webinaire à destination des actionnaires et des investisseurs Lundi 6 octobre 2025 à 18h00

Cliquez-ici pour vous inscrire

Paris et Boston le 06 octobre 2025 - 08h00 CEST - Mauna Kea Technologies (Euronext Growth : ALMKT) inventeur de Cellvizio®, la plateforme multidisciplinaire d'endomicroscopie confocale laser par minisonde et par aiguille (p/nCLE), annonce aujourd'hui les résultats du vote des classes de parties affectées, regroupant les actionnaires, les détenteurs de titres donnant accès au capital et les créanciers de Mauna Kea Technologies, sur le projet de plan de sauvegarde.

La majorité des classes de parties affectées a voté en faveur du projet de plan de sauvegarde et les résultats des votes permettent à la Société de solliciter auprès du Tribunal des Affaires Economiques de Paris (le « **Tribunal** ») l'arrêté de son projet de plan de sauvegarde.

Sacha Loiseau, Président-Directeur général de Mauna Kea Technologies, a commenté : « C'est une étape clé qui est franchie aujourd'hui. Le vote favorable d'une majorité des parties affectées témoigne de leur confiance dans notre vision et nos perspectives. Je tiens à les en remercier sincèrement. La prochaine étape consiste en la présentation au Tribunal du projet de plan de sauvegarde, incluant la réduction de la dette ainsi votée et le refinancement de la Société. Sur ce deuxième volet, la perspective d'une structure financière assainie couplée à la réduction de notre perte opérationnelle et notre dynamique commerciale aux Etats-Unis, nous a permis de mener des discussions très positives avec de nombreux investisseurs. Nous sommes désormais très confiants dans notre capacité à lever les fonds nécessaires pour accompagner le développement commercial de la société jusqu'à la rentabilité. »

Résultats du vote des classes de parties affectées

Maître Aurélia Perdereau de la SELARL Thévenot Partners, en sa qualité d'administrateur judiciaire, a transmis à Mauna Kea Technologies les résultats du vote de toutes les classes de parties affectées sur le projet de plan de sauvegarde.

Les résultats des votes sont les suivants :

Synthèse	Total exprimé	Pour	Contre	Participation	Adoption du plan
Classe 1 (Créances bancaires sécurisées)	0,00€	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Abstention
Classe 2 (Créances fiscales et sociales ou assimilées privilégiées)	1 050 236,00 €	100,00 %	0,00 %	79,22 %	OUI
Classe 3 (Créances du bailleur)	136 867,01 €	Accord	-	100,00 %	oui
Classe 4 (Créances des fournisseurs essentiels)	122 723,34 €	100,00 %	0,00 %	87,59 %	OUI
Classe 5 (Créances des fournisseurs stratégiques)	227 513,12 €	100,00 %	0,00 %	76,29 %	OUI
Classe 6 (Créances chirographaires bénéficiant d'une garantie de l'Etat)	2 351 630,40 €	0,00 %	100,00 %	100,00%	NON
Classe 7 (Créances chirographaires détenues par des fournisseurs de biens et services ou des partenaires substituables)	4 587 160,02 €	2,73 %	97,27 %	89,27 %	NON
Classe 8 (Détenteurs de titres donnant accès au capital)	1 081 085	100,00 %	0,00 %	28,66 %	OUI
Classe 9 (Détenteurs de capital)	25 015 371	99,99 %	0,01 %	28,95 %	OUI

Il résulte de ces résultats que <u>six classes sur les neuf classes de parties affectées</u> constituées se sont prononcées en faveur du projet de plan de sauvegarde à la majorité des deux tiers des votes exprimés, soit la majorité de classes de parties affectées, parmi lesquelles figurent deux classes de parties affectées regroupant des créances ayant un rang supérieur à celui des créanciers chirographaires.

Prochaines étapes

En conséquence de ces résultats, conformément aux dispositions de l'article L. 626-32 du Code de commerce, la Société va solliciter auprès du Tribunal l'arrêté du projet de plan de sauvegarde et son application forcée aux classes de parties affectées dissidentes.

L'audience devant le Tribunal est prévue le 27 octobre 2025 et la décision sur le projet de plan de sauvegarde est attendue avant mi-novembre 2025.

Si le Tribunal approuve le projet de plan de sauvegarde, il sera opposable à toutes les parties, y compris toute partie affectée ayant voté contre. Cela permettra à Mauna Kea Technologies de mettre en œuvre sa

restructuration financière dès l'arrêté du plan comme prévu.

Au global, le plan prévoit de réduire l'endettement de 40,2 M€ à 12,1 M€ (hors clause de retour à meilleure pour un montant maximum d'environ 3 M€) soit une réduction de 70% de la dette existante, assortie d'un remboursement du solde étalé sur 10 ans.

Mis à part la conversion d'une partie du solde de la créance de la BEI en capital prévue dans le projet de plan de sauvegarde amenant la BEI à détenir 10% du capital à l'issue de l'augmentation de capital, aucune autre conversion de dette en capital n'est prévue dans le cadre dudit plan.

Les modalités du projet de plan de sauvegarde sont détaillées dans les communiqués de presse publiés par la Société sur son site Internet <u>le 12 septembre 2025</u> puis <u>le 22 septembre 2025</u>.

Il est rappelé que le projet de plan de sauvegarde est accessible sur le site Internet de la Société dans la rubrique « <u>Investisseurs / Plan de Sauvegarde</u> ». Il détaille les modalités techniques des opérations portant sur le capital et intègre un résumé des travaux d'expertises effectués dans le cadre de la procédure de sauvegarde. Les lecteurs sont encouragés à en prendre connaissance.

À propos de Mauna Kea Technologies

Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale de dispositifs médicaux qui fabrique et commercialise Cellvizio®, la plateforme d'imagerie cellulaire in vivo en temps réel, qui permet aux médecins d'améliorer leur précision diagnostique. La plateforme Cellvizio est utilisée dans de nombreux pays à travers le monde et dans plusieurs spécialités médicales et transforme la façon dont les médecins diagnostiquent et traitent les patients. Pour plus d'informations, consultez le site www.maunakeatech.com.

Mauna Kea Technologies

investors@maunakeatech.com

NewCap – Relations Investisseurs Aurélie Manavarere / Thomas Grojean +33 (0)1 44 71 94 94

maunakea@newcap.eu

Avertissement

Le présent communiqué ainsi que le plan de sauvegarde contiennent des déclarations prospectives relatives à Mauna Kea Technologies, à ses activités et au déroulé de la procédure de sauvegarde ouverte au bénéfice de la Société. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans ce communiqué de presse et dans le plan de sauvegarde, y compris, sans s'y limiter, celles concernant la situation financière, les activités, les stratégies, les plans et les objectifs de la direction de Mauna Kea Technologies pour les opérations futures sont des déclarations prospectives. Mauna Kea Technologies estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le Chapitre 2 du Rapport Annuel 2024 de Mauna Kea Technologies déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 avril 2025, disponible sur le site internet de la Société (www.maunakeatech.fr), ainsi qu'aux risques liés à l'évolution de la conjoncture économique, aux marchés financiers et aux marchés sur lesquels Mauna Kea Technologies est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué et dans le plan de sauvegarde sont également soumises à des risques inconnus de

Mauna Kea Technologies ou que Mauna Kea Technologies ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Mauna Kea Technologies diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué, le plan de sauvegarde et les informations qu'ils contiennent ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions de Mauna Kea Technologies dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification selon les lois sur les valeurs mobilières de ladite juridiction. De même, ils ne donnent pas et ne doivent pas être traités comme un conseil d'investissement. Ils n'ont aucun égard aux objectifs de placement, la situation financière ou des besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ces documents. Ils ne devraient pas être considérés par les lecteurs comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ces documents sont sujettes à changement sans préavis. La distribution du présent communiqué peut, dans certaines juridictions, être restreinte par la réglementation locale. Les personnes qui entrent en possession de ce communiqué sont tenues de respecter toutes les réglementations locales applicables à ce document.